

# LA PORTEUSE DE PAIN

—o—  
DEUXIÈME PARTIE. — (Suite.)  
—o—

XXII

**P**etitjean ferma d'une main colère la porte de son bureau derrière les deux hommes qui s'éloignaient.

—Monsieur, vous êtes mon sauveur ! dit à Ovide le jeune employé avec une effusion de gratitude.

—Je le sais parbleu bien ! Ce quidam regrette de vous avoir épargné ! Il voulait vous perdre.

—Comment pourrai-je jamais reconnaître l'immense service que vous venez de me rendre ?

—Je vous apprendrai cela tout à l'heure. Allons dîner d'abord et ne pensez plus à l'alerte que vous avez subie. Ça vous couperait l'appétit.

Le Dijonnais et son compagnon gagnèrent l'hôtel de la Cigogne et s'attablèrent en face l'un de l'autre dans un petit salon où Ovide donna l'ordre de mettre le couvert. Heureux de se sentir débarrassé de son terrible créancier, le jeune homme voyait tout en rose.

—Ou je me trompe fort, ou vous devez avoir encore quelques petites dettes dans Joigny, lui dit brusquement Ovide.

—Mais...

—Allons, allons, ne me cachez rien ; vous savez bien que je suis votre ami.

—Comment en douterai-je après la preuve que vous m'en avez donnée ?

—Répondez-moi donc franchement. Vous avez des dettes ?

—Oui, monsieur.

—Quel en est le chiffre exact ?

—A peu près deux mille francs.

—Peste ! Vous allez bien, vous, quand vous vous y mettez !

—Monsieur, c'est cette misérable femme...

—Comment comptez-vous faire pour payer ?

—Mes créanciers m'ont promis d'attendre.

—Ils se laisseront, un jour ou l'autre, comme le sœur Petitjean.

—Je paierai par à-comptes.

—Ne dites donc pas de bêtises. Vous le savez aussi bien que moi, vous vous verrez prochainement en butte aux criaileries de ces gens-là !

Eh ! bien, je vous débarrasserai d'eux, moi, en échange d'un service que j'attends de vous.

—Comptez sur moi, monsieur. Mon désir le plus vif est de vous prouver ma reconnaissance.

—Vous le pouvez.

—Comment ?

XXIII

—Comment ? répéta Soliveau. Je vais vous le dire. Il y a vingt-deux ans je fus obligé de quitter la France pendant un temps très long, laissant une enfant en nourrice, à Joigny, chez une femme nommée Frémy. S'il faut en croire ce qu'on m'a donné comme certain, cette enfant a été mis par cette femme à l'hospice des Enfants-Trouvés. Or, je veux revoir ma fille, et il faut que vous m'y aidiez.

—De grand cœur, monsieur ! s'écria Duchemin. Que faut-il faire ?

—Il paraît que lorsqu'une nourrice n'est plus payée et ne sait ce que sont devenus les parents du nourrisson à elle confié, elle a le droit d'envoyer ce nourrisson à l'hospice, après avoir fait une déclaration au maire de la commune, déclaration écrite et détaillée.

—Oui, répondit le jeune homme. Cette déclaration, signée par le maire pour légalisation de la signature de la nourrice, est transcrite sur un registre ad hoc et reste aux archives.

—Le procès-verbal, outre les noms et les dates, ne contient-il pas la nomenclature et la description des vêtements que portait l'enfant ?

—Si monsieur, ainsi que la désignation des marques du linge, et les signes particuliers, s'il s'en trouve.

—Eh bien, en échange du service que je vous ai rendu, et de celui que je vais vous rendre encore, il faut me remettre une copie exacte de la déclaration, ou plutôt du procès-verbal en question.

—Le nom de la mère ?

—Jeanne Fortier.

Duchemin tressaillit d'une façon si violente, que son crayon lui échappa des mains.

—Qu'avez-vous donc ? lui demanda Soliveau.

—"Jeanne Fortier !" répéta le jeune homme. Mais c'est le nom d'une femme condamnée à la réclusion perpétuelle pour les crimes de vol, d'incendie, d'assassinat. C'est le nom de l'évadée de Clermont dont le signalement a été envoyé au parquet et à la mairie.

—C'est le nom d'une innocente injustement condamnée, répondit Ovide d'un ton convaincu. C'est le nom d'une femme que j'ai aimée, d'une mère qui depuis plus de vingt années demande à Dieu la grâce d'embrasser son enfant avant de mourir ! Que vous importent à vous la condamnation de cette malheureuse et son évasion ? Si elle ne s'était point évadée, serais-je venue à Joigny ? Serais-je entrée dans votre bureau ? Aurais-je assisté à la scène lamentable que vous faisiez le sieur Petitjean ? Aurais-je enfin pu vous garder l'honneur, vous sauver du bague, assurer ainsi à votre vieille mère la tranquillité de ses derniers jours ? Rendez donc à une mère le bonheur de retrouver et d'embrasser sa fille !

—Je le ferai, monsieur. Encore une fois, je n'hésite pas. Quand vous faut-il copie du procès-verbal ?

—Le plus tôt possible.

—Le registre contenant l'origine et la copie est certainement aux archives. Demain j'arriverai de bonne heure à mon bureau. Je profiterai du moment où les employés déjeunent pour chercher le registre et vous satisfaire. A quel moment pourrais-je vous remettre la pièce dont vous avez besoin ?

—Je vous attendrai ici pour déjeuner, vers onze heures.

—Je serai exact.

—J'y compte, et en échange de la pièce en question je vous remettrai la somme nécessaire pour payer vos dettes. Je pense qu'à l'avenir vous ne vous laisserez plus aller aux folies qui conduisent où vous savez.

—Ah ! monsieur, je vous le jure !

—Etait-elle jolie, au moins ?

—Très jolie, monsieur, la coquine ! Brune, avec des yeux noirs étonnants, un petit signe noir sur la joue, et une taille incomparable ! Amanda était une Parisienne employée ici dans un magasin de modes.

—Amanda ? répéta Soliveau à qui ce nom et ce portrait rappelait des souvenirs.

—Oui, monsieur : Amanda Régamy.

Ce fut au tour du Dijonnais de bondir.

—Ah ! par exemple ! voilà qui est curieux ! s'écria-t-il.

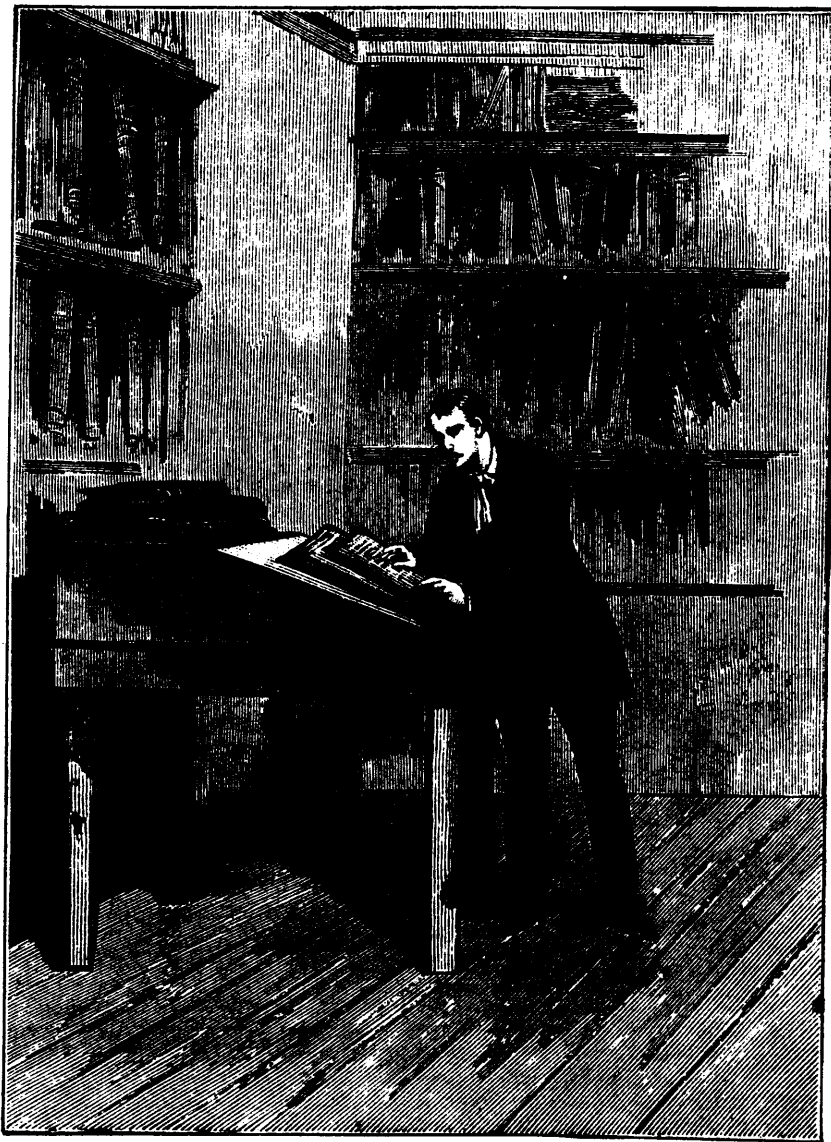
—Vous connaissez Amanda, monsieur ? demanda Duchemin.

—Oui, mon jeune ami, et je comprends qu'elle vous ait mené loin ! Mais elle n'est plus à Joigny ?

—Elle l'a quitté, il y six mois, pour retourner à Paris, et elle est partie en laissant ici des dupes. Dans le magasin où elle travaillait elle avait dérobé deux pièces de dentelles d'une valeur de cinq cents francs chacune.

—Ah ! ah ! Et on ne l'a point fait arrêter !

—Non, monsieur. A force de prières et de supplications, elle a attendu sa patronne. Seulement on a exigé d'elle une reconnaissance écrite du vol, et l'engagement d'en rembourser la valeur dans un laps d'une année. Sa patronne était bien décidée à la livrer à la justice si elle ne tenait pas sa promesse.



“Frémy,” “Jeanne Fortier,” “Lucie.” Oui, c'est bien cela. — (Voir page 214, col. 2)

—Ce que vous me demandez là, monsieur, est très irrégulier, mais je vous dois trop pour hésiter un seul instant ! Je ferai ce que vous désirez. Seulement il me faut certaines indications qui me guident dans mes recherches.

—Je vais vous les donner le mieux que je pourrai. Duchemin tira de sa poche un carnet, un crayon, et se prépara à écrire.

—L'année du dépôt, d'abord ? fit-il.

—De 1861 à 1862.

—Quel âge avait l'enfant ?

—Une année environ.

—Vous avez dit une fille, je crois ?

—Oui.

—Son nom ?

—Lucie.

—Le nom de la nourrice ?

—Frémy.